

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GALILÉE INNOVATION EUROPE

Part IC : FR0013482759

FCP géré par FINANCIÈRE GALILÉE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence Eurostoxx 50 Net Return (ISIN : EU0009658152) (Mnémo SX5T), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion dynamique essentiellement en actions de l'Union Européenne et en contrats financiers. L'objectif de gestion vise l'appréciation du capital à long terme. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale quantitative et qualitative des entreprises, visant à identifier des sociétés dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée.

Le processus de gestion est fondé sur l'analyse des facteurs d'innovation des entreprises, vecteurs de création de valeur, de pérennité et de performances financières à long terme. Les sociétés sont également sélectionnées en fonction de leur plan stratégique, de leur solidité financière et de leurs perspectives de croissance.

La sélection des actions s'opère sans contraintes de taille de capitalisation. La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indicateur de référence précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc indépendant du poids de cette même société dans l'indice Eurostoxx 50 Net Return. À ce titre, il est envisageable qu'une société détenue en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille de l'OPCVM.

Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra-financière qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'OPCVM promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Financière Galilée s'appuie sur la recherche d'un prestataire externe reconnu qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises.

La sélection des valeurs composant le FCP est réalisée sur la base d'une combinaison de critères ESG et de critères financiers selon le processus de sélection suivant : après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par Financière Galilée comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion réduit ensuite l'univers d'investissement par la prise en compte de critères extra-financiers selon l'approche « Best in Universe » avant de procéder à une analyse en fonction de critères stratégiques, financiers, et d'innovation aboutissant à la construction et la gestion du portefeuille. Au moins 90% des titres investis dans le FCP devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus du FCP.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : De 60% à 150% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne ;
- de 0% à 100% aux marchés des actions de petites ou moyennes capitalisations (<10 Milliard d'euros) ;
- de 0% à 25% aux marchés des actions de pays émergents ;
- de 0% à 30% aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières.

De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- De 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés ;
- De 0% à 20% en obligations convertibles.

Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 150% de l'actif net.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 25% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- De 0% à 20% en obligations convertibles.

Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 150% de l'actif net.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 25% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R. 21413 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 50% maximum de l'actif net ;
- emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

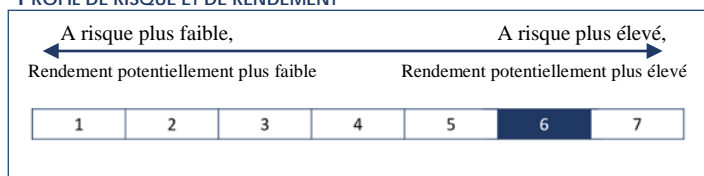
Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de Bourse, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris. (Calendrier Euronext SA)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions, dont des actions de petites et moyennes capitalisations et de pays émergents, qui peut induire une forte volatilité de la valeur liquidative du fonds. La valeur liquidative peut donc subir des variations à la baisse ou à la hausse de forte amplitude, ce qui induit une volatilité élevée et un profil de risque et de rendement élevé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres

« spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Il mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants (*)	1,64% TTC
--------------------	-----------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

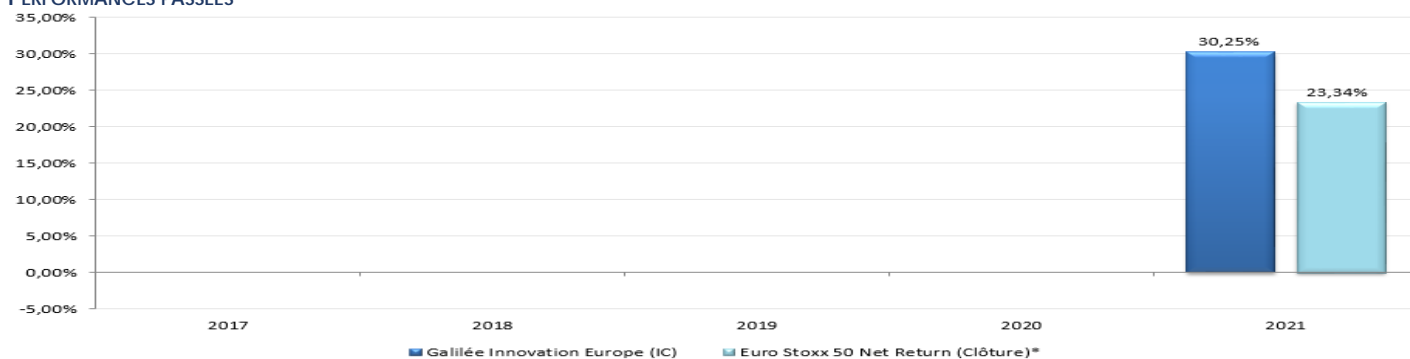
Commission de performance	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence même en cas de performance négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. 0,00% au titre de l'exercice clos le 30/06/2022.
---------------------------	---

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/06/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.figalile.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 16/10/2002
- DATE DE CREATION DE LA PART : 24/02/2020
- DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Lieu et modalités d'obtention de l'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière Galilée, 10 Boulevard Tauler, 67000 Strasbourg, France. Tél : 03 90 22 92 60 – www.figalile.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à la taxation. Il n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Eligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour la durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet <http://www.figalile.com>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La responsabilité de FINANCIERE GALILEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). FINANCIERE GALILEE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/08/2022.